



**SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DU  
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
DGA Solidarité  
19, rue Saint-Louis  
77012 MELUN CEDEX  
01 64 14 78 77**

Melun, le 14 mars 2018

Monsieur Jean-Louis THIERIOT  
Président par intérim du Conseil  
départemental de Seine-et-Marne  
Hôtel du Département  
CS 50377  
77 010 MELUN CEDEX

**Objet : Préavis de grève jeudi 22 mars 2018**

Monsieur le Président,

Le syndicat CGT des Personnels du Conseil départemental de Seine-et-Marne s'associe pleinement au mouvement de grève et de manifestation national du 22 mars 2018, déposé par 6 organisations syndicales.

En effet, la situation des agents dans la collectivité se dégrade quotidiennement :

- **LE SOCIAL :**

La création de 50 postes dans les MDS et la transformation des contrats aidés.

La prise en compte réelle de toutes les heures effectuées en raison de la charge de travail et du manque d'effectifs (halte au travail dissimulé) pour améliorer les conditions et la qualité de travail.

L'amélioration de la sécurité des agents (véhicules conformes, EPI, respect du temps de travail, maladies professionnelles reconnues et pleinement indemnisées, etc...)

Une véritable politique d'intégration et de formation des MNA

Et une vraie politique d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Des lieux d'accueil adaptés et en nombre suffisants pour les enfants placés

- **LES COLLEGES :**

Titularisation des contractuels et des contrats aidés.

Renforcement des effectifs et remplacement des absents (congés maternité, congés maladie)

Reconnaissance des métiers :

En adaptant le travail par l'organisation et des moyens matériels pour amoindrir la pénibilité.

En mettant en place avec les agents un plan de préventions des TMS / RPS (troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux)

En attribuant des avancements et promotions sans conditions discriminatoires telles que prévues par le Conseil Départemental  
Et en augmentant leur régime indemnitaire qui est le plus bas dans la collectivité

- **CULTURE ET PATRIMOINE :**

Arrêter les ordres contradictoires ! :

Le CD 77 a pour objectif stratégique/politique « d'améliorer l'offre muséale pour renouveler l'attrait des visiteurs » tout en diminuant de moitié les effectifs. De qui se moque-t-on ???

- **LES ROUTES :**

La reconnaissance de la pénibilité de l'emploi :

Disposer dans chaque Centre d'Exploitation de véhicules en nombre suffisant et en état de fonctionner.

Respecter la réglementation du temps de travail (temps de repos lors des astreintes)

En cas de mobilisation d'urgence (intempéries par exemple), mettre les agents en astreinte et non en « travail programmé ». L'astreinte en urgence est payée 12,12 € (astreinte fractionnée de moins de 10 heures + 50% si prévue moins de 15 jours avant), et vient en supplément des heures supplémentaires effectuées.

D'une manière plus globale, les agents n'en peuvent plus des réorganisations sans réelle concertation, qui visent à réduire les effectifs, qui détériorent leurs conditions de travail et le service rendu au public, qui les dévalorisent, qui engendrent inquiétudes et déstabilisation des équipes.

Les agents n'en peuvent plus de ce mode de management institutionnel et politique qui vise à étouffer toute discussion sur le travail et ses moyens.

Pour toutes ces raisons, le syndicat CGT des Personnels du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agents du Département le jeudi 22 mars 2018.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétaire



Dominique THORAILLIER

La secrétaire Adjointe



Jacqueline RAFFIN